

Compte rendu du Conseil Municipal

Du 26 juin 2026

À 19 heures 30

Sous la présidence de Monsieur BENIMEDDOURENE Gaëtan, Maire

Etaient présents :

HAMANT Daniel, DONATIN Maryline, STOCK Sandrine et BOURLON Jean-Pierre adjoints au Maire

EYERMANN Christiane, GRITTI Laurence, TISSERAND Johanna, GOMBERT Christophe, MARCHAL Marie-Claude, DONATIN Patrick, SELING Manon, HISTRIMONT Emmeric, et MARCELET Richard, conseillers municipaux

Excusés :

FERNANDEZ Antonia, GOTTE Sebastien et HAZOTTE Bernard

Procuration :

MARTIN Monique à BENIMEDDOURENE Gaëtan
SIMON Patrick à STOCK Sandrine

Secrétaire de séance :

DONATIN Patrick

26/06/26/01 - Désignation du secrétaire de séance

Afin d'assurer le compte-rendu des débats de la séance, il convient de nommer un secrétaire de séance conformément aux articles L.2121-15 et L. 5211-1 du CGCT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la désignation de M. DONATIN Patrick en tant que secrétaire de séance.

La séance débute par certains points « divers » en attendant les élus retenus par d'autres obligations, Mme Marchal et Mme Gritti, qui rejoignent l'assemblée avant les points nécessitant délibérations.

26/06/26/02 – Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 avril 2026

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 avril 2026.

26/06/26/03/ Rapport d'activité 2025 Communauté de Communes du Saulnois

Le Maire communique le rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes du Saulnois qui en amont a été transmis à l'assemblée et qui est disponible depuis le lien

<https://www.cc-saulnois.fr/wp-content/uploads/2026/04/RAPPORT-ACTIVITE-2025-COMPRESSE.pdf>

26/06/26/04 Désignation des membres du comité de pilotage projet de théâtre jeune public et inclusif dans le Saulnois

Il est proposé d'intégrer le comité de pilotage de ce projet et d'identifier des salles susceptibles d'accueillir une représentation d'un spectacle la semaine du 23 novembre 2026. Une résidence suivra l'accueil de ce spectacle, avec des propositions d'ateliers artistiques en 2027.

Le financement de ce projet est assuré par la CCS et par Scène et Territoires.

M. GOTTE Sébastien souhaite intégrer ce comité de pilotage.

26/06/26/05/ Commission Locale de Charges de Transférées de la Communauté de Communes du Saulnois.

Il convient de désigner un élu au sein de la Commission Locale de Charges de Transférées de la Communauté de Communes du Saulnois.

La CLECT est créée par la communauté de communes qui fixe le nombre de sièges affecté à chaque conseil municipal. Elle a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique. Elle contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté de communes en apportant transparence et neutralité des données financières.

Monsieur le Maire propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la nomination de M. le Maire au sein de la CLECT.

26/06/26/06/ Transfert des pouvoirs de police spéciale, mandature 2026-2032

Monsieur le Maire explique qu'à l'issue de chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires les modalités de transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de l'EPCI doivent être réexaminées. Pour notre communauté de communes sont concernés notamment les domaines de l'habitat, de la publicité, de la collecte des déchets ménagers ainsi que le Service Public d'assainissement non collectif (SPANC).

Par courrier du 27 mai 2026 le président de la Communauté de Communes du Saulnois a informé de son avis défavorable à son exercice de pouvoirs de police spéciale attachés à ces compétences communautaires.

A compter de l'élection du président de la CCS le Maire dispose de 6 mois pour s'opposer au transfert de police spéciale par arrêté ou courrier. Monsieur le Maire souhaite tout de même que son conseil municipal délibérer sur le sujet.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas transférer les compétences énoncées.

26/06/26/07/ Contrôle du réseau assainissement avant une vente

M. le Maire propose que le contrôle des branchements au réseau d'assainissement collectif devienne obligatoire dans le cadre des ventes immobilières sur l'ensemble de la Commune.

Lors de la vente d'un bien immobilier, l'acquéreur doit connaître la situation du bien acquis en ce qui concerne l'évacuation des eaux usées et, le cas échéant de leur traitement.

L'objectif est de vérifier que les eaux usées produites par le bien concerné sont correctement dirigées vers le réseau d'assainissement collectif, et qu'aucun branchement ne soit effectué sur le réseau d'eaux pluviales. À l'inverse, elle permet également de s'assurer que les eaux pluviales ne sont pas raccordées au réseau d'eaux usées.

Cette mission devra être confiée par le vendeur à une entreprise.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de rendre obligatoire auprès du vendeur le contrôle du réseau d'assainissement avant une vente

Ce point sera ajouté au règlement de voirie après retour du contrôle de légalité.

26/06/26/08/ Recrutement agents contractuels

M. le Maire rappelle que les dispositions de l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) sur emploi permanent autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois, d'un congé régulièrement accordé en application du code général de la fonction publique ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Il expose que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer. Ils peuvent également être renouvelé par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, durant toute la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées énoncées. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.

M. Bourlon, pris par d'autres obligations quitte l'assemblée à 20h00

26/06/26/09/ Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de leur fonctionnement normal et pour répondre à leurs besoins de financement, les collectivités locales font appel à des lignes de trésorerie, qu'elles mobilisent au fur et à mesure de leurs dépenses.

Une fois mobilisée, la ligne de trésorerie alimente le compte courant au Trésor de manière à assumer les dépenses du jour. La ligne de trésorerie est un droit de tirage permanent défini dans les termes du contrat passé entre la banque et son client. Elle est consentie par la banque pour une durée et dans la limite d'un plafond précis.

Il est proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie pour un montant de 300 000€

L'offre proposée par le Crédit agricole apparaît comme la plus avantageuse pour la collectivité

Ligne de trésorerie à taux variable

- Montant : 300 000.00 €
 - Type échéance : Trimestrielle
 - Index : EURIBOR 3 MOIS JOUR
 - Valeur de l'index (à titre indicatif) : 2.3110 % au 04/06/2026
 - Marge sur financement : 0.63 %
 - Taux indicatif à la date de ce jour : 2.94 %
avec un taux plancher de 0.63 %
 - Durée : 12 mois
 - Montant de la commission d'engagement : 300.00 €
-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte l'ouverture d'une ligne de trésorerie aux conditions indiquées ci-dessus et donne au Maire tout pouvoir afférent à cette affaire.

26/06/26/10/ Tarif de location de la salle au rdc de la MJC

Monsieur le Maire propose de facturer 50 € à la 1/2 journée la location de la salle MJC du rez-de-chaussée aux locataires autres qu'associatifs de la Commune de Château-Salins. Tarif déjà appliqué à la société SGS Automative Services pour le passage des examens théoriques du code de la route.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la tarification de location de la salle du rdc de la MJC à hauteur de 50 € la demi-journée et donne au Maire tout pouvoir afférent à cette affaire.

26/06/26/11/ Loyer bureau en mairie

Monsieur le Maire informe de l'occupation d'un bureau à la mairie par le conseiller aux décideurs locaux qui devrait s'installer rapidement.

La DDFIP pose 3 questions sur les modalités d'occupation des locaux extérieurs :

1. si la mairie attribue un bureau, est-ce que cela sera à titre gratuit ou contre loyer et/ou charges locatives

2. si à titre gratuit, est-ce que la mairie souhaite établir une convention d'occupation ?
(pas obligatoire mais cela est l'occasion de régler des considérations pratiques type nettoyage, mobilier, bureau partagé...)
3. si contrepartie onéreuse le montant serait alors établi par les services des Domaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide qu'un loyer soit facturé aux services de la DDFIP qui en informera les services des Domaines

26/06/26/12/ Redevance pour occupation du domaine public par les réseaux et ouvrages de télécommunication

Faute d'éléments ce point sera reporté à un prochain conseil municipal

26/06/26/13/ Subvention pour la rénovation de façades

Madame Donatin expose que la commission urbanisme en charge de l'instruction de ce dossier de subvention pour la rénovation de façades s'est réunie le 26 juin pour étudier les demandes déposées.

Nom	Prénom	Adresse	Subvention accordée
RIBOULOT	Olivier	2 rue du 17 novembre	2 000 €
VICTORION	Jean-Paul	16 rue bel Air	1 000 €
TORREILLES	Julien	2 rue Brigade Alsace Lorraine	2 000 €
BENARD	Leslie	4 rue du Mochantone	2 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la décision de la commission urbanisme et décide de verser les subventions accordées aux administrés concernés sur présentation de la facture des travaux réalisés.

26/06/26/14/ Subventions pour des raccordements individuels au gaz et l'installation d'un mode de chauffage au gaz

Madame Donatin expose que la commission urbanisme en charge de l'instruction de ce dossier de subvention pour des raccordements individuels au gaz et l'installation d'un mode de chauffage au gaz s'est réunie le 26 juin pour étudier les demandes déposées.

Nom	Prénom	Adresse	Subvention accordée
LOUBETTE	Gerard	43 rue de Metz	800 €
VITOUX	François	9 rue Poincaré	800 €

La présente délibération annule et remplace la délibération 28/04/26/04 attribuant à M. Loubette une subvention de 400 € au lieu de 800 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la décision de la commission urbanisme et décide de verser les subventions accordées aux administrés concernés sur présentation de la facture des travaux réalisés.

26/06/26/15/ Création de deux postes d'adjoint technique

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de créer 2 postes adjoint technique (Mme Marchal, M. Maire) 1 an au 1/09/2026 35 H

26/06/26/16 Marché public extension du dojo : Déclaration d'infiructuosité lot aménagement extérieur

Monsieur Hamant informe que dans le cadre du marché public de travaux d'extension du dojo vu la remise des offres inacceptables pour le lot 12 aménagement extérieur, le prix excédant les crédits budgétaires alloués au marché public tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- déclare le lot 12 aménagement extérieur infructueux ;
- une nouvelle procédure adaptée sera relancée ;
- autorise Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

DIVERS

1. Vente/ dons de biens

M. le Maire informe qu'il va être procédé à la vente sur un site de mise en ligne les biens communaux ci-dessous :

- Ancien véhicule des services techniques Partner BB737WD 500 €. 1^e immatriculation octobre 2003. Moteur récupérable. Vente pour pièces
- Deux anciennes pompes à eau des pompiers hors de fonction
- Ancien matériel de projection du cinéma (appareils, bobines...)
- Ancien Glutton des services techniques pour pièces

Ses projets de ventes feront l'objet de délibérations lorsqu'un montant sera convenu entre l'acheteur et la Commune

2. Impressions pour les associations

Monsieur le Maire expose qu'environ 5950 copies couleurs ont été gracieusement faites par la Commune pour les associations demandeuses qui fournissent leur papier.

La Commune a contractuellement droit à 12 000 copies couleurs par trimestre (pour l'ensemble de ses machines) Au-delà la copie couleur nous est facturée 0.042 € HT. Si

nous réduisons nos copies à un contrat de 8000 copies couleurs par trimestre cela aboutirait à une économie de 200 euros par trimestre soit 600 € HT/an.

L'assemblée souhaite alors que des règles soient appliquées aux associations permettant de limiter le nombre de copies gratuites. Ces modalités leur seront précisées en amont.

3. « Agenda événements »

Il est proposé aux élus d'accéder, après demande, à un Google agenda partagé mis en place par la Commune qui précise les différentes manifestations en place à Château-Salins. Une adresse en GMAIL est nécessaire.

4. Visite STEP

Dans le cadre de sa délégation de service public VEOLIA propose d'organiser une visite des installations de la station d'épuration. Les élus étant intéressés l'action sera alors organisée.

5. Travaux carrefour Joffre/Verrerie

Monsieur Hamant indique que les travaux de la 2^e tranche d'aménagement du carrefour Joffre Verrerie débuteront à compter du 17/08 et rappelle les grandes lignes de ces travaux.

6. Canicule

Mme Eyermann évoque la canicule actuelle et souhaite savoir quelles mesures, dans l'avenir, seront prises.

Monsieur le Maire relate les actions de fermeture de l'école primaire et maternelle de ces derniers jours ainsi que le service minimum d'accueil mis en place.

Concernant le bâtiment périscolaire il précise le problème technique rencontré au niveau de la ventilation, l'acquisition en cours de ventilateurs, et les projets d'investissements techniques à l'étude (climatisation, brasseurs d'air, puits canadien...).

Une stratégie pour de nombreux bâtiments communaux doit être mise en place.

7. Chiens errants

Mme Seling alerte sur le dossier de chiens errants et des résultats d'une pétition.

Monsieur le Maire décrit les procédures mises en place par la Commune et la limite de ses pouvoirs. Il suit le dossier avec l'agent de sécurité de la voie publique et rendra compte lors d'une prochaine assemblée de l'avancée de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les membres présents et clôture la séance à 20h40

Le secrétaire de séance

Le Maire

